

Metz, le 09 août 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN
Tél : 03 87 28 30 80
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Président de la Communauté de
Communes de Sarrebourg Moselle Sud
ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie – BP 50157
57403 SARREBOURG Cédex

OBJET : Dossier de déclaration concernant la mise en conformité du système
d'assainissement de la commune de RECHICOURT-LE-CHATEAU "Bourg"

Courrier d'acceptation

RÉF. : Notre courrier d'accusé de réception du 13 juin 2022
PR/ - Cascade n° 57-2022-00318

P.J. : - 1 récépissé de déclaration du 13/06/2022
- 1 dossier de déclaration + plans

Monsieur le Président,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de
l'environnement relatif à :

- **Mise en conformité du système d'assainissement de la commune de
RÉCHICOURT-LE-CHÂTEAU "Bourg"**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 13 juin 2022, j'ai l'honneur de vous informer que
je ne compte pas faire opposition à votre déclaration.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

La station de traitement sera de type filtre planté de roseaux à 2 étages avec une zone de rejet
végétalisée en traitement de finition. La capacité épuratoire est de 450 EH₆₀ et le débit de référence de
225 m³/j.

La cité et la zone d'activités "Bataville" ne sont pas raccordés à la présente unité de traitement.

Copies du dossier de déclaration, du récépissé de déclaration et de ce courrier sont adressés dès à présent à la mairie de la commune de 57810 RÉCHICOURT-LE-CHÂTEAU où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration complet sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" par le site internet <https://citoyens.telerecours.fr>.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,
p.i. L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau



Astride ERMAN

Copie transmise à :

- Monsieur le Maire de la commune de 57810 RÉCHICOURT-LE-CHÂTEAU
- Bureau d'études BEREST Ingénierie ZI Maisons Rouges
8 rue du Luxembourg à 57370 PHALSBOURG
- Agence de l'Eau Rhin Meuse à Rozérieulles